



GARANTIE ACRYLITE®

Un toit acrylique Sunspace est conçu à la fois comme couverture de terrasse et comme toiture de solarium, tout en maintenant une transmission lumineuse élevée tout au long de sa durée de vie.

Conçu pour être robuste, il offre une protection contre les intempéries et les rayons UV nocifs sans bloquer la lumière naturelle.

Les panneaux acryliques sont durables et filtrent naturellement 100 % des rayons UV, tout en adoucissant la lumière intense du soleil.

Nous garantissons que les panneaux acryliques conserveront 90 % de leur transmission lumineuse et de leur clarté pendant 30 ans.

Couverture de la garantie : Notre obligation en vertu de cette garantie est limitée à la réparation ou au remplacement de toute pièce ou composant fabriqué par Sunspace qui s'avère défectueux pendant les périodes applicables décrites ci-dessus.

Si la réparation ou le remplacement des pièces défectueuses s'avère excessivement coûteux, le fabricant pourra, à sa discrétion, rembourser le prix d'achat du produit concerné.

Cette garantie ne s'applique pas à tout produit endommagé ou jugé défectueux en raison d'une mauvaise manipulation, d'une utilisation inadéquate, d'un entretien insuffisant, de conditions particulières du site ou de travaux réalisés par des tiers.

Limitation de garantie : Sunspace n'est pas responsable des dommages indirects, punitifs, spéciaux, accessoires ou consécutifs, ni des pertes que le consommateur pourrait subir relativement à ce produit ou à son utilisation.

Procédure de réclamation : Si une réclamation au titre de la garantie devient nécessaire, envoyez la pièce défectueuse (si cela est possible) ou demandez une inspection par l'entrepreneur installateur.

Si la pièce est jugée défectueuse, une pièce de remplacement vous sera fournie sans frais (transport payable à la réception).

Sunspace Modular Enclosures Inc.
300 Toronto Street
Newcastle, Ontario, CANADA
L1B 1C2
1-800-755-3365

GARANTIE ACRYLITE®

Résiste aux impacts élevés grâce à sa feuille acrylique multicouche

Sunspace Modular Enclosures Inc. (le fabricant) garantit à l'acheteur original que les matériaux et la fabrication sont d'excellente qualité, conformément à cette garantie limitée non proratisée.

Profitez d'une tranquillité d'esprit avec ACRYLITE®

La lumière du soleil contient une forte proportion de rayons UV nocifs. Tout comme le soleil peut endommager notre peau, il peut provoquer des changements importants dans la plupart des plastiques. Lorsqu'ils sont neufs, les plastiques transparents ont une belle apparence, mais après quelques années d'exposition extérieure, ils peuvent jaunir ou brunir et devenir inesthétiques. Les produits qui intègrent une protection UV naturelle dans tout le matériau sont les mieux équipés. ACRYLITE® est doté d'une technologie de protection UV stable.

- **ACRYLITE® ne jaunit pas de façon visible**

Nous garantissons que les panneaux ACRYLITE® ne présenteront aucun jaunissement visible pendant une période pouvant aller jusqu'à 30 ans.

- **ACRYLITE® conserve un haut niveau de transparence**

Nous garantissons qu'ACRYLITE® maintiendra un niveau élevé de transmission lumineuse pendant 30 ans.

- **ACRYLITE® conserve son comportement au feu**

Nous garantissons qu'ACRYLITE® conservera ses propriétés de résistance au feu même après 30 ans d'exposition aux intempéries.

- **Résistance à la grêle d'ACRYLITE®**

Nous garantissons qu'ACRYLITE® conservera sa résistance aux impacts causés par la grêle pendant 10 ans.